



## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-ETIENNE-LES-REMIEREMONT

| Conclusion sanitaire |   | Indicateur global de qualité |   |
|----------------------|---|------------------------------|---|
| 2022                 | L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. | <b>A</b>                     | A : Eau de bonne qualité  |
|                      |   |                              | B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées      |
|                      |   |                              | C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation |
|                      |   |                              | D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation     |

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 15 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 283 substances différentes.

| Origine et gestion de l'eau   |  | PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU  |  |
|---|--|---|--|
| <p>Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 3847 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE ST ETIENNE LES REMIEREMONT ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE ST ETIENNE LES REMIEREMONT »</p> |  | <b>BACTÉRIOLOGIE</b>  | <b>A</b> Très bonne qualité  |
|   |  | Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  | Nombre de prélèvements : <b>15</b><br>Conformité : <b>100 %</b><br>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>                                       |
|   |  | <b>NITRATES</b>   | <b>A</b> Très bonne qualité  |
|   |  | Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.  | Nombre de prélèvements : <b>3</b><br>Valeur moyenne : <b>1,77 mg/L</b><br>Valeur maxi : <b>2 mg/L</b>                                    |
|   |  | <b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>   | <b>A</b> Très bonne qualité  |
|   |  | Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. | Nombre de prélèvements : <b>1</b><br>Nombre de mesures : <b>190</b><br>Conformité : <b>100 %</b><br>Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> |
|   |  | <b>FLUOR</b>  | <b>A</b> Très bonne qualité  |
|   |  | Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.   | Nombre de prélèvements : <b>3</b><br>Valeur moyenne : <b>0,09 mg/L</b><br>Valeur maxi : <b>0,1 mg/L</b>                                  |

| Quelques conseils  |  |
|--|--|
| <b>ENTRETIEN</b><br>      | Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. |
| <b>RÉSEAU PRIVÉ</b><br>   | Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.                                      |
| <b>ABSENCE</b><br>        | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.   |
| <b>SAVEUR-COULEUR</b><br> | Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.  |

| Pour aller plus loin  |  |
|---|--|
|  | Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a> |

Édité le 14/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>